

Compte-rendu du conseil municipal du 18 Décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 9 - Présents : 7 - Votants : 7

L'an deux mil vingt-trois, le 18 Décembre à 20h30, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 14/12/2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.

Présents : Mathieu ANTOINE, Sébastien PINZETTA, Jeanine CHARDAN, Delphine MATHIEU, Jacques ISNEL, Frédérique MARROU, Florian COLLEY

Absents : Hervé GOUILLON, Charlotte POUDEROUX

Secrétaire : Delphine MATHIEU

Validation du compte-rendu du conseil municipal du 28 Novembre 2023. **Vote à l'unanimité.**

Mathieu ANTOINE informe le conseil municipal qu'il retire les délibérations 6 et 7 relatives aux demandes de financement pour la rénovation du presbytère et du local pompier.

Il est nécessaire d'affiner le plan de financement avant de présenter ces projets de délibérations

Ces deux délibérations seront proposées au prochain conseil.

DISCUSSIONS :

• **Règlement PLU**

Mathieu ANTOINE demande au conseil municipal de soumettre ses suggestions pour le règlement du futur PLU.

Après discussion il est proposé :

De garder des emplacements réservés pour le déneigement et parking ;

De ne pas imposer des places de parking pour les rénovations de toute nature (habitations, commerces et artisans) ;

De limiter l'exigence de place de parking pour toute construction neuve ;

De limiter la largeur de voirie nouvelle au minimum possible, car si on respecte ce qui est dit dans le règlement, on va se retrouver avec des voies immenses et disproportionnées ;

Concernant les zones hôtelières, **Mathieu ANTOINE** pense qu'il est important de les maintenir,

Florian COLLEY estime qu'il est compliqué de bloquer certaines ventes et demande s'il est possible de modifier ce règlement ou d'avoir une éventuelle dérogation ;

Sébastien PINZETTA trouve trop long la période de 10 ans pour les reconstructions après sinistre et pense qu'une période de 5 ans serait plus judicieuse et logique.

Concernant le bâtiment de ST OUEN, si un jour il y avait un changement de destination il faudrait autoriser autre chose qu'une simple « habitation » afin de pouvoir permettre d'autres activités sur ce lieu.

Ces propositions vont être soumises au bureau d'étude Alpicité afin de pouvoir les intégrer au projet de règlement.

- **Stationnement 24h parking de l'église**

Mathieu ANTOINE informe le conseil qu'il souhaite limiter le stationnement du parking de l'église à 24 heures.

En effet le besoin de rotations fréquentes en période touristique, le nombre limité de places rendent nécessaire cette décision et ce afin d'éviter des stationnements dits « parasites ».

Pour rappel, 2 places au fond du parking sont exclusivement réservées à la mairie et à l'école, le stationnement est interdit sur la zone de retournement ainsi qu'à proximité des moloks. Et une place est réservée aux personnes à mobilité réduite. **Sébastien PINZETTA** demande comment cette règle va-t-elle être appliquée ? **Mathieu Antoine** répond que des contrôles et des verbalisations seront effectués par lui-même ou la Gendarmerie. Cette décision étant un arrêté du Maire, elle n'est donc pas soumise au vote.

DELIBERATIONS :

1 OBJET : DM N°5 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE CHAPITRE 011 ARTICLE 60612 SUR CHAPITRE 012

Mathieu ANTOINE informe les conseillers municipaux que la DM n°3 du même objet, votée par délibération n° 28-11-2023- 3, n'était pas suffisante. En effet, le salarié de la Maison du Soleil ainsi que des cotisations annuelles n'avaient pas été comptabilisées. Afin de régler les derniers salaires et cotisations du mois de Décembre, il est proposé aux conseillers de prendre 2 437.00€ sur le chapitre 011 article 60612 (énergie-électricité) afin de les injecter au chapitre 012 des salaires.

Vote POUR à l'unanimité.

2 OBJET : TARIFS EAU POTABLE 2024

Mathieu ANTOINE rappelle qu'en raison de l'absence de compteur d'eau individuel, il convient de voter chaque année, avant le 31/12, les tarifs de la redevance eau potable pour l'année suivante. Le tarif de la redevance pollution domestique est fixé par l'Agence de l'Eau.

L'année dernière, une augmentation de 6% avait été votée pour les résidences principales et secondaires, 5% pour les autres catégories, excepté les piscines à 10%.

Sébastien PINZETTA pense lui qu'il ne faudrait pas augmenter cette année car déjà tellement de choses ont augmenté.

Pour l'année 2024, il est proposé une augmentation globale de 3% appliquée à chaque catégorie. Les tarifs seront donc les suivants :

CATEGORIE	Tarifs 2024
Résidences principales et secondaires (hors redevance pollution)	123,98 euros
Hôtels et collectivités (par unité de 5 lits)	82,79 euros
Restaurants, bars, cafés (par unité de 10 couverts)	82,79 euros x... (en fonction de leur capacité)
Gîtes et meublés jusqu'à 5 personnes	82,79 euros
Gîtes et meublés plus de 5 personnes	109,61 euros
Commerces (artisanat, alimentation, produits régionaux...)	37,70 euros SANS POINT D'EAU UTILISABLE POUR LE COMMERCE
Commerces (artisanat, alimentation, produits régionaux...)	131,29 euros AVEC POINT D'EAU UTILISABLE POUR LE COMMERCE
Piscines	173.43 euros

Vote POUR à l'unanimité.

3 OBJET : TARIFS DES SECOURS SKI ALPIN SAISON 2023-2024

Mathieu ANTOINE rappelle au Conseil Municipal que les communes sont autorisées à exiger des intéressés ou de leurs ayants droit le remboursement des frais de secours qu'elles ont engagés à l'occasion d'accidents consécutifs à la pratique de toute activité sportive ou de loisir en particulier le ski alpin, nordique, de randonnée, le parapente et la raquette ainsi que toute discipline de glisse sur neige assimilée, telle que le monoski, le surf, le télémark et autre connue ou encore inconnue.

Mathieu ANTOINE propose au conseil de valider l'ensemble des tarifs des prestations de secours pour la saison 2023/2024

Vote POUR à l'unanimité. (Ensemble des tarifs consultables en mairie)

4 OBJET : TARIFS SECOURS SKI NORDIQUE SAISON 2023-2024

Suite au conseil communautaire en date du 18 Décembre 2023, et considérant que les communes doivent approuver l'ensemble de ces tarifs et signer la convention avec la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras pour les secours du ski nordique, pour la saison d'hiver 2023-2024

Mathieu ANTOINE propose au conseil d'approuver l'ensemble des tarifs fixés par le conseil communautaire

Vote POUR à l'unanimité. (Ensemble des tarifs consultables en mairie)

5 OBJET : TARIFS SECOURS HELIPORTES

Mathieu ANTOINE présente aux membres du Conseil Municipal la convention proposée avec le Hélicoptères de France (groupe HGB France) relative aux secours hélicoptérés dans les Hautes-Alpes pour l'année 2023-2024 (du 15 Décembre 2023 au 30 Novembre 2024). Dans le but de valider les termes de cet accord (du 15 Décembre 2023 au 30 Novembre 2024) et les tarifs proposés, le Conseil Municipal autorise l'application des tarifs et des dispositions conventionnelles. Pour la saison d'hiver 2023-2024, les tarifs sont fixés à 69.50€ TTC la minute.

Vote POUR à l'unanimité.

Questions diverses :

- *Frédérique MARROU* informe que pour les vacances de Noël, vu le manque de neige les 2 Téléskis des Beauregard ne pourront peut-être pas ouvrir. Le télésiège des Cassettes et le Grand Serre eux fonctionneront c'est sûr.
- *Florian COLLEY* informe que la Cala est impraticable et demande si des bacs à graviers seront disposés dans le village comme l'hiver dernier. *Mathieu ANTOINE* répond que malheureusement, les bacs « à fleurs » sont pris dans la neige et la glace mais qu'une solution devra être trouvée.
- Le front de neige est recouvert de glace, le nécessaire sera fait avant l'arrivée des touristes pour faciliter l'accès aux caisses et aux pistes.
- *Mathieu ANTOINE* informe que la Maison du Soleil ouvre ses portes cet hiver, c'est *Joseph MORDELET* qui se chargera de son fonctionnement avec une ouverture la semaine de Noël et la deuxième semaine avec des soirées Astro uniquement.

Fin de séance à 21h30